



COMMUNE DE CRESSIER

### PLAN D'AMENAGEMENT -1

ZONE D'URBANISATION

N° CR - 01

1 AUTEUR DU PLAN J. F. BOUVIER N° de Page 4 5234 P. 5234 A Date 4 MARS 1998	2 AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président Le secrétaire Date 11 MARS 1998
3 Plan approuvé Neuchâtel, le 27 MARS 1998 Le Conseiller d'Etat, chef du Département de la gestion du territoire	4 Adopté le Au nom du Conseil général Le président Le secrétaire
5 Mis à l'enquête publique du _____ au _____ Au nom du Conseil communal Le président Le secrétaire	6 Sanctionné par arrêté de ce jour Neuchâtel, le _____ Au nom du Conseil d'Etat Le président Le chancelier

- ZONES D'AFFECTATION CANTONALES**
- ZONE DE CRETES ET FORETS
  - ZONE DE VIGNES ET GREVES
  - ZONE VITICOLE
  - TERRAINS EN NATURE DE VIGNE
- ZONES D'AFFECTATION COMMUNALES**
- ZONE D'ANCIENNE LOCALITE
  - ZONE DE PROTECTION DE LA ZONE D'ANCIENNE LOCALITE
  - ZONE D'HABITATION A FORTE DENSITE
  - ZONE D'HABITATION A MOYENNE DENSITE
  - ZONE D'HABITATION A FAIBLE DENSITE
  - ZONE D'UTILITE PUBLIQUE (ZUP)
  - ZONE INDUSTRIELLE 1
  - ZONE INDUSTRIELLE 2
  - ZONE DE VERDURE
  - ZONE AGRICOLE
  - ZONE A PROTEGER 2 (ZP2)
  - ZONE DE TIR
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- LIMITE DES CONSTRUCTIONS A LA FORET
  - FORET
  - LIMITE DE 20 METRES AUX ZONES VITICOLES
  - HAI
  - COURS D'EAU
  - ZONE DE PROTECTION DES CAPTAGES
  - S1
  - S2
  - S3
  - PÉRIMÈTRE DE SITES ARCHÉOLOGIQUES
  - OLEODUC
  - LIMITE COMMUNALE
  - PÉRIMÈTRE DE LA ZONE D'URBANISATION